



LICENCES ANSO / AMS / FISO

ENFIN UNE VRAIE RECONNAISSANCE DES MÉTIERS DES TSEEAC À LA DSNA

Faisons le point sur les dernières évolutions de ces nouvelles licences, qui, pour rappel, doivent permettre à tous les TSEEAC de la DSNA de disposer d'une licence.

Ces licences concernent la DSNA et certains TSEEAC de l'ENAC. Elles sont décrites dans des NIT (notes d'information techniques), qui sont disponibles sur notre site. L'ENAC dispose de ses propres NIT étant donné la spécifité de leurs métiers. **FO poursuit son action pour que tous les TSEEAC de l'ENAC puissent obtenir leur licence.**

Les dernières réunions entre les OS signataires du protocole et les bilatérales avec l'administration ont permis de s'assurer que personne ne sera oublié et que les demandes des agents seront correctement traitées.

FO s'est assuré qu'aucun agent ne sera lésé.

Les dernières mises à jour intègrent désormais dans la licence ANSO domaine CA :

- La fonction de chef CA sans mention d'unité,
- Les agents occupant les postes de PCNA (poste de coordination de la NA)
- Les agents affectés aux BTIV.

À l'initialisation de la licence, tous les agents recevront une décision personnelle avec leur niveau attribué. Elle sera adressée aux chefs SE, qui devront la faire suivre aux agents.

La licence est déjà effective, depuis le 1er juillet 2025. Les agents ont tous été classés dans un niveau en fonction des critères décrits dans les NIT. SDRH assure dès maintenant que le suivi et les changements des niveaux depuis le 1er juillet sont bien pris en compte. Ces changements de niveau, ainsi que la délivrance de l'attestation de compétence sont et seront validés par les commissions de suivi des compétences.

L'outil qui permettra aux agents de suivre leur licence est OLAF-ATCO, déjà utilisé pour les contrôleurs pour le suivi de leur licence. L'outil n'est pas encore actif pour la licence ANSO car il faut attendre que la mise en paiement soit prête. Cette mise en paiement est attendue pour le **2e trimestre 2026**, avec un **rattrapage depuis le 1er juillet 2025**.

LICENCES ANSO / AMS / FISO

ENFIN UNE VRAIE RECONNAISSANCE DES MÉTIERS DES TSEEAC À LA DSNA

En cas de problème, l'agent doit **s'adresser à SDRH, qui assure le suivi de la licence** et qui pourra corriger le niveau attribué. Il y aura un délai de traitement, lié au versement du salaire lui-même, d'au moins 2 mois, pour voir la correction sur son bulletin de paye.

En cas de mutation, l'agent devra attendre d'être qualifié avant d'atteindre le 1er niveau de la licence, mais il pourra bénéficier du niveau dont il bénéficiait lors de son précédent poste le temps de la validité de sa précédente licence (maximum 3 ans).

FO s'est beaucoup battu contre les quotas, mais malheureusement l'accès au niveau 3 de certains domaines est limité.

Dans le domaine CA, l'accès au Niveau 3 est limité à 33% des agents, mais cela ne concerne que les agents n'ayant pas tous les critères. En effet, les agents disposant des critères accèdent de droit au niveau 3 (liste décrite dans la NIT). Si leur nombre n'atteint pas les 33%, les agents ayant l'ancienneté nécessaire peuvent y accéder jusqu'à atteindre ces 33%.

Enfin, il faut préciser que l'ancienneté dans la licence n'est conservée, en cas de changement de poste, que si l'il n'y a pas changement de spécialité.

OLAF-ATCO enverra des messages aux agents pour les prévenir de la fin de validité de leur qualification afin qu'ils puissent faire une demande de prorogation. Cette demande, comme la demande de changement de niveau, doit être faite par l'agent via son supérieur hiérarchique. La demande est ensuite validée par une commission de suivi des compétences.

En cas de question ou de doute, n'hésitez surtout pas vous adresser à vos représentants FO qui sont à vos côtés autant que de besoin !



Syndicat National de la Navigation Aérienne